

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mme COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX-BRUGES - Quartier du Lac - Fixation du prix de remise par le budget principal au budget annexe relatif à l'opération d'aménagement du quartier du Lac des terrains situés antérieurement dans le périmètre de la concession d'aménagement du quartier Nord de l'agglomération bordelaise - Adoption -

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au terme de la concession d'aménagement du quartier nord de l'agglomération, le Conseil de Communauté n'a pas souhaité renouveler le contrat intervenu avec la SAUNAB et a donc décidé, par délibération n° 97/1177 du 19 décembre 1997, de reprendre cette opération en régie directe afin de pouvoir la mener à son terme au sein d'un budget annexe.

Il convient de rappeler que dans le cadre de la concession d'aménagement, la Communauté Urbaine cédait à la SAUNAB les terrains compris dans le périmètre de l'opération, au fur et à mesure de leur commercialisation, à un prix intégré au bilan. Ce prix qui ressortait, depuis 1990 à 60,63 F le m², soit 9,24 €, ne tenait pas compte des frais d'aménagement supportés par l'opération dans la mesure où ceux-ci étaient comptabilisés en stock dans le bilan. Une dernière estimation domaniale sollicitée en 1997 pour les terrains non viabilisés avait confirmé ce prix de 60,63 F le m² par avis n° 97-2149 du 3 septembre 1997.

Ce principe régissant les cessions à la SAUNAB a été repris pour les transferts de terrains compris dans l'actif du budget principal et à opérer au budget annexe de l'opération d'aménagement du quartier du Lac. L'estimation domaniale étant assez ancienne, il est apparu opportun de solliciter auprès de cette administration une nouvelle évaluation.

L'administration des domaines a donc été de nouveau consultée en lui demandant de bien vouloir prendre en compte le zonage actualisé du POS/PLU, à savoir les zones UDb et UYb pour ce qui concerne les emprises situées à Bordeaux et les zones UYb, UC1 et NDc pour celles situées sur la commune de Bruges.

A partir du communiqué des domaines n° 2004/999/V00 57 en date du 16 février 2004 qui fixe les valeurs comptables des différentes parcelles en fonction de leur zonage, il s'avère aujourd'hui possible de déterminer un prix de remise global, fixé pour l'ensemble des

terrains de l'opération au prorata des superficies et des valeurs estimées par zone. Comme le tableau, ci-annexé, le fait apparaître, ce prix moyen pondéré ressort à 12,36 € le m².

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner votre accord à la remise par le budget principal au budget annexe « opération d'aménagement du quartier du Lac » de l'ensemble des parcelles répertoriées dans le tableau précité sur les communes de Bordeaux et de Bruges au prix actualisé de 12,36 € le m², valeur qui sera indexée, chaque année, en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction connu à la date du 1^{er} mai de chaque année.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 MAI 2004

M. HENRI HOUDEBERT

